

La réforme des autorisations d'urbanisme : premier bilan de 6 mois d'application de la réforme des autorisations de construire

Inscription *(Merci d'établir un bulletin par participant)*

M, Mme, Mlle : Prénom :
Fonction :
Société :
Adresse :
.....
Tél : Fax :
Email:

- Participera à la journée de formation du mardi 29 avril 2008 à Lyon sur « La réforme des autorisations d'urbanisme : premier bilan de 6 mois d'application »
- Participera à la remise des diplômes et au cocktail qui suivra.

Annulation

Toute inscription non annulée 8 jours avant le début du séminaire sera considérée comme due et ne pourra pas faire l'objet d'un remboursement. Le participant a toujours la liberté de se faire remplacer par une autre personne.

Règlement

Les frais de participation à la formation sont à régler par chèque libellé à l'ordre de l'ARCnam Rhône-Alpes.

- Inscription à titre individuel sans convention soit un règlement de :
350 euros (montant forfaitaire exonéré de TVA)
- Inscription prise en charge par l'entreprise dans le cadre d'une convention de formation professionnelle (au titre du 1.5% formation continue) : 450 euros (montant forfaitaire exonéré de TVA)

Merci de préciser si la prise en charge est effectuée par un organisme-tiers:

Nom de l'organisme :
Adresse :

Celui-ci règlera la somme de 450 euros dès réception de la facture et de la convention.

Fait à Le.....

Cachet et signature obligatoires

Nom et qualité du signataire :